

L'énergie

contre-temps. Le Canada n'a pas rempli sa mission internationale et cela lui a fait du tort ainsi qu'aux Canadiens.

Je suis fier que mon collègue, le député de Kingston et les Îles, ait présenté cette résolution. Elle nous permet de faire voir que malgré que le gouvernement actuel ait été presque sans interruption au pouvoir depuis 1963, grâce à l'aide du Nouveau parti démocratique, il n'a pas su présenter de politiques énergétiques complètes et détaillées. Il en est encore à débattre la question du prix avec les provinces productrices. Donc, où en sommes-nous? Nous nous voyons dans la situation d'avoir franchi la date du 1^{er} juillet sans assurance et sans savoir où nous allons en matière de prix. Ni l'État fédéral ni les provinces productrices n'ont l'air d'être au bord d'un accord.

L'incertitude cause beaucoup d'inquiétude dans l'industrie elle-même. Comme on peut bien le penser, s'il n'y a pas d'accord à long terme, il n'y aura pas de capitaux d'investis pour assurer notre autosuffisance pétrolière. Et le premier ministre, dit-il, ira peut-être à une conférence à la fin du mois, à six jours de l'expiration de la période de prolongation de l'accord existant. Les députés comprennent-ils—je m'adresse spécialement aux ministériels—les conséquences qu'aura l'absence d'accord sur les prix énergétiques? Est-ce qu'ils comprennent le moins des choses? Est-ce qu'ils sont contents de s'en remettre exclusivement au pétrole d'importation pour faire marcher nos usines et pour chauffer nos maisons l'hiver prochain? Qu'est-ce que pensent les députés d'en face de la façon dont le premier ministre et le ministre de l'Énergie mènent les négociations? A mon avis, c'est une façon de faire honteuse, polémique, et qui en tout cas ne laisse pas entrevoir d'accord prochain.

Je vous dis, monsieur l'Orateur, que les Canadiens pensent avec un certain regret au gouvernement progressiste conservateur qui a su en si peu de temps présenter pour la première fois une politique énergétique globale et nationale, profitant à toutes les régions du pays. Nous avons un programme négocié avec toutes les provinces et avec toutes les régions.

● (2200)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, il est 9 h 59 à ma montre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. D'après l'horloge, il serait 10 heures. La Chambre consent-elle à l'unanimité à accorder une minute de plus au député. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement mettre un terme à cet excellent et très important débat en signalant le fait que le gouvernement précédent avait mis au point une politique énergétique générale pour le Canada. Je voudrais que le gouvernement prenne connaissance des faits suivants. Il serait en mesure, et ce serait dans son intérêt, de donner suite aux initiatives que nous avons prises durant notre bref mandat en faisant des propositions concrètes. Les éléments essentiels de notre politique comportaient un accord sur la fixation des prix du pétrole donnant un avantage concurrentiel aux Canadiens par rapport aux Américains et aux autres pays commerciaux, le remplacement du pétrole par le gaz naturel et d'autres sources énergétiques disponibles dans les régions, un programme efficace de conservation d'énergie en

collaboration avec les provinces, l'exploitation spectaculaire de nos ressources énergétiques grâce aux revenus accrus provenant du pétrole et finalement un solide programme en vue de canadianiser notre industrie énergétique en recourant à des initiatives novatrices telles qu'une banque canadienne de l'énergie. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, du temps que vous m'avez accordé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—ON DEMANDE DES MESURES VISANT À CORRIGER L'INJUSTICE—LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GRC

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier le 3 juillet, comme on peut le constater à la page 2539 du *hansard*, j'ai posé deux questions—ou peut-être devrais-je dire une question à deux volets—au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Mes questions portaient sur ce qui, à mon avis, constitue des dispositions injustes de la loi sur la pension de la Fonction publique. Ce n'est certes pas la première fois que je signale ces injustices, mais j'espère qu'en persistant j'obtiendrai un jour les rectifications voulues.

La première chose au sujet de laquelle j'ai interrogé le président du Conseil du Trésor, jeudi dernier, concerne le fait que lorsqu'un fonctionnaire à la retraite meurt, sa veuve touche une pension de seulement la moitié de celle qu'il touchait lui-même, alors que si sa femme meurt la première, la pension du retraité demeure la même.

Je sais bien que cela se fait depuis un demi-siècle ou plus, ou du moins depuis que les pensions d'employés existent. Je sais que pendant de longues années on a accepté la chose comme étant tout à fait équitable. Mais, à mon avis, cette pratique n'a plus sa place dans notre société d'aujourd'hui. Le principe moderne de l'égalité entre hommes et femmes, est fondé et il doit alors sûrement s'appliquer en matière de retraite. A mon sens, il est tout à fait inadmissible, tout à fait injuste pour la loi sur la pension de la Fonction publique de prévoir, je le répète, pour la veuve d'un fonctionnaire à la retraite, une pension de seulement la moitié de celle que touche son mari s'il lui survit.

● (2205)

La deuxième chose dont je me suis plaint dans ma question au président du Conseil du Trésor jeudi dernier porte sur la disposition voulant que la pension de la veuve d'un fonctionnaire retraité soit supprimée lorsque celle-ci se remarie. Là encore, cette pratique a cours depuis longtemps et la société a tendance à l'accepter. En effet, cette dernière considère encore que la place qu'une femme occupe dans notre économie dépend de ses liens avec un homme. C'est encore plus visible dans d'autres dispositions.